



Site NATURA 200
« Vallée d’Uzerche à la limite départementale Corrèze Dordogne »
Compte-rendu du comité de pilotage du 17 mars 2022 à VARETZ

Sous la présidence de :

M. Jean Pierre BERNARDIE : Président du COPIL 2019/2022 (absent excusé) et M. Daniel FREYGEFOND : Président du SIAV

Ont participé à cette réunion :

Etat et collectivités

DDT CORREZE SERVICE BIODIVERSITE, CHASSE PECHE	LEANE JAVALOYES	CHEFFE D’UNITE SERVICE BIODIVERSITE, CHASSE PECHE
OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE	M. GILLES GORCEIX – REPRESENTÉ PAR M. CLAUDE SEMBLAT	TECHNICIEN DE L’ENVIRONNEMENT
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE	M. CEDRIC BACH	CHARGE DE MISSION MILIEUX NATURELS ET PAYSAGES

Elus

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE BRIVE	M. DANIEL FREYGEFOND – POUVOIR DE M. FREDERIC SOULIER	PRESIDENT DU SIAV
SYNDICAT MIXTE D’AMENAGEMENT POUR LA VEZERE PRESIDENT	M. DANIEL FREYGEOND	PRESIDENT SIAV
COMMUNE D’ALLASSAC	M. JEAN-LOUIS LASCAUX (MAIRE) REPRESENTÉ PAR CHRISTOPHE BOULOUX	CONSEILLER MUNICIPAL
COMMUNE DE LARCHE	M. BERNARD LAROCHE (MAIRE) REPRESENTÉ PAR M. JEAN MEYJONADE	CONSEILLER MUNICIPAL
COMMUNE D’ORGNAC-SUR- VEZERE	MME MILENA LOUBRIAT (MAIRE) REPRESENTÉE PAR M. PAUL FREYSSINET	ADJOINT AU MAIRE
COMMUNE DE SAINT PANTALEON DE LARCHE	M. ALAIN LAPACHERIE (MAIRE) REPRESENTÉ PAR MME MARIE-PAULE TOURNADOUR	CONSEILLERE MUNICIPALE
COMMUNE D’USSAC	M. JEAN-PHILIPPE BOSSELOT (MAIRE) REPRESENTÉ PAR M. PATRICK CHANOURDIE	CONSEILLERE MUNICIPALE

Commission NATURA 2000 :

M. JEAN PONCHARAL
M. CHRISTOPHE BOULOUX

Représentants associations, propriétaires, usagers

CEN NOUVELLE AQUITAINE	M. CHRISTOPHE LAGORSSE	ANIMATEUR NATURA 2000/CHARGE DE MISSION
	M. MATHIEU BONHOMME	RESPONSABLE DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE
CRPF CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE LIMOUSINE	M. GREGOIRE GONTHIER	INGENIEUR CORREZE
EPIDOR	M. ROLAND THIELEK REPRESENTE PAR M. FREDERIC MOINOT	RESPONSABLE MISSION ESPACES ET TERRITOIRES CHARGE DE MISSION GENIE ECOLOGIQUE
SNCF	M. LIONEL HURIEZ	SURVEILLANT DE TRAVAUX
	M. STEPHANE CELIER	SURVEILLANT DE TRAVAUX
EDF UP	M. DAMIEN SIMON	RESPONSABLE DU GROUPEMENT D'USINES DE LA VEZERE
CONSERVATOIRE BOTANIQUE DU MASSIF CENTRAL	MME EMILIE CHAMMARD	RESPONSABLE DE L'ANTENNE TERRITORIALE LIMOUSIN
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS	M. ROBERT MADUPUY	PRESIDENT
FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA PECHE ET DE LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DE LA CORREZE	M. PATRICK CHABRILLANGE	PRESIDENT
	M. GAYLORD MANIERE	CHARGE DE MISSIONS
FEDERATION CORREZE ENVIRONNEMENT	M. DOMINIQUE GAUDEFROY	

Etaient absents excusés :

Représentants de l'Etat et collectivités

PREFECTURE DE LA CORREZE	MME SALIMA SAA	PREFETE
SOUS-PREFECTURE ARRONDISSEMENT DE BRIVE	M. PHILIPPE LAYCURAS	SOUS-PREFET DE L'ARRONDISSEMENT DE BRIVE
	MME DOMINIQUE VEYIZOUX	COORDINATION TERRITORIALE DES POLITIQUES PUBLIQUES, ASSOCIATIONS ET REGLEMENTATION
	MME SANDRINE VERGNANGEAL	BUREAU DES COLLECTIVITES LOCALES
DDT CORREZE SERVICE ENVIRONNEMENT POLICE DE L'EAU, RISQUE, CHASSE, PECHE	MME SOPHIE RIOL	CHARGE DE MISSION BIODIVERSITE
	MME CHRYSTEL SGARD	CHEFFE DE SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA POLICE DE L'EAU ET DES RISQUES
DREAL NOUVELLE-AQUITAINE	MME JULIE MARCINKOWSKI	CHARGE DE MISSION NATURA 2000
REGION NOUVELLE AQUITAINE	MME MELANIE PLAZANET	CONSEILLERE REGIONALE
ONF SERVICE FORETS	M. LAURENT BOURRET	ONF SERVICE FORETS
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE DEVELOPPEMENT	MME KARINE MURAT	
AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	MME VALERIE PERRIER	ADJOINTE A LA DELEGATION ATLANTIQUE-DORDOGNE

Elus

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE	M. PASCAL COSTE	PRESIDENT
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'UZERCHE	MME CATHERINE CHAMBRAS	PRESIDENTE
PRESIDENT DU COPIL 2019-2022	M. JEAN-PIERRE BERNARDIE	PRESIDENT
COMMUNE DE CUBLAC	M. JEAN-MARC BRUT	MAIRE
COMMUNE D'ESTIVAUX	M. CARLOS MARTINEZ	MAIRE
COMMUNE DE SAINT YBARD	M. JEAN-JACQUES DUMAS	MAIRE
COMMUNE DE MANSAC	MME ISABELLE DAVID	MAIRE
COMMUNE DE SAINT-VIANCE	M. PIERRE CHARPENET	MAIRE
COMMUNE D'UZERCHE	M. JEAN-PAUL GRADOR	MAIRE
COMMUNE DE VARETZ	MME BEATRICE LONDEIX	MAIRE
COMMUNE DE VIGEOIS	M. JEAN-PAUL COMBY	MAIRE
COMMUNE DE VOUTEZAC	MME NICOLE POULVEREL	MAIRE

Représentants associations, propriétaires, usagers

CEN NOUVELLE AQUITAINE	M. PIERRE SELIQUER	DIRECTEUR
	M. YVAN GRUGIER	RESPONSABLE NATURA 2000
AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME		
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CORREZE	M. TONY CORNELISSEN	PRESIDENT
	M. FRANÇOIS TRIGNOL	DIRECTEUR
FDSEA	M. DANIEL COUDERC	PRESIDENT
	M. DAMIEN VALLEIX	DIRECTEUR
CONFEDERATION PAYSANNE DE LA CORREZE		
MODEF CORREZE	M. FABIEN MARCILLOUX	PRESIDENT
FFCK NOUVELLE AQUITAINE	M. DOMINIQUE LAURENT	FORMATION, SPORT, MANIFESTATIONS, ANIMATION JEUNE
	M. STEPHANE PRADEAU	EVENEMENTIEL
	DOMINIQUE MASSICOT	CHARGE DE MISSION
SNCF RESEAU	MME AMANDINE ORSINI	DIRECTRICE DU POLE ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE
	M. SEBASTIEN MAUBON	CHARGE DE MISSION ENVIRONNEMENT
EDF UP GESTION VALLEE DE LA DORDOGNE	M. THOMAS DAVID	DELEGUE TERRITORIAL DORDOGNE
SOCIETE ENTOMOLOGIQUE DU LIMOUSIN	M. JEAN-MARIE SIBERT	PRESIDENT
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS	M. DAVID MURAT	DIRECTEUR
GROUPE MAMMALOGIQUE ET HERPETOLOGIQUE DU LIMOUSIN	M. GABRIEL METEGNIER	DIRECTEUR
MIGADO ASSOCIATION	M. ALAIN GUILLAUMIE	PRESIDENT

Monsieur Daniel FREYGEFOND, Président du SIAV, remercie les participants pour leur présence et fait un tour de table pour présenter chaque participant. Il présente les excuses de Monsieur Jean-Pierre BERNARDIE, président COPIL qui ne souhaite pas renouveler sa candidature et de Madame Béatrice LONDEIX, maire de Varetz pour leur absence.

I. ELECTIONS DE LA STRUCTURE PORTEUSE ET DU PRESIDENT

Madame Chantal Valade, secrétaire générale au SIAV, rappelle les missions du Président du COPIL.

Le SIAV est structure porteuse depuis 2009, l'animation est effective depuis 2010 par la signature de marchés successifs d'une durée de 3 ans, contractés avec le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels).

La fonction du président et la mission du SIAV arrivent à échéance le 30 avril 2022, il convient aujourd'hui de procéder à l'élection du président et de la structure porteuse. Seuls les élus des collectivités votent, le Président demande aux membres l'autorisation de procéder au vote à main levée, acceptée à l'unanimité pour les deux élections.

Election structure porteuse

Madame Léane Javaloyes, DDT Corrèze Unité biodiversité, chasse, pêche, invite à procéder au vote de la structure porteuse. Elle rappelle le cadre législatif et la procédure : au 1^{er} mars 2022, toutes les collectivités ont reçu un mail de la part de la DDT les invitant à déposer leur candidature pour être structure porteuse du site Natura 2000 « Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale 19/24 ». Aucune candidature n'a été déposée.

Le SIAV s'est positionnée pour être à nouveau structure porteuse, par délibération n°2022_01 du 14 février 2022. Après un vote à main levée, le SIAV est nommée structure porteuse pour la mission d'animation du DOCOB 2022/2025.

<u>Nombre de membres COPIL</u> : 19
<u>Nombre de suffrages exprimés</u> : 7
<u>Présents</u> : 6
<u>Votants</u> : 7
<u>Pouvoir</u> : 1
<u>Abstention</u> : 0
<u>Majorité absolue obtenue</u> : 7 voix (sept)

Election du président :

Après appel des candidatures, un élu a proposé sa candidature : M. Daniel FREYGEFOND.

Après proposition du Président, et approbation des membres à l'unanimité, il est procédé au vote à main levée, à l'issue duquel M. Daniel FREYGEFOND a été proclamé Président du COPIL NATURA 2000 pour la période 2022-2025.

<u>Nombre de membres COPIL</u> : 19
<u>Nombre de suffrages exprimés</u> : 7
<u>Présents</u> : 6
<u>Votants</u> : 7
<u>Pouvoir</u> : 1
<u>Abstention</u> : 0
<u>Majorité absolue obtenue</u> : 7 voix (sept)

ACTUALITES DU SITE NATURA 2000

L'origine de Natura 2000, qui est issu du sommet de la Terre à Rio de Janeiro, en 1992. Le but premier étant de définir un réseau de sites pour permettre d'assurer le maintien de la diversité biologique et la pérennité des milieux sur l'ensemble des pays européens, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et locales. La directive Habitats a été adoptée le 21 mai 1992.

Le site « vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze-Dordogne » est l'un des 18 sites classés en Corrèze, il recouvre 14 communes, 54 kms de rivières pour une superficie de 1 313 ha.

Consultation du DOCOB :

<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7401111>

I- BILAN DE L'ANIMATION CONFIEE AU CENNA (CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE NOUVELLE AQUITAINE) - Christophe LAGORSSE - animateur – (voir pièces jointes)

Il anime le DOCOB « vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale 19/24 », depuis quelques années. Le CEN est la seule structure à avoir répondu aux consultations.

Voir présentation (ppt) COPIL du 17 mars 2022 ci-jointe.

II- PERSPECTIVES

Le contexte du COVID a ralenti les échanges et les projets de sensibilisation et d'animation dans le cadre scolaire. Cette démarche sera l'un des points clé de la prochaine mission, ainsi que la révision de certains points du DOCOB.

Voir présentation (ppt) COPIL du 17 mars 2022 ci-jointe.

A la suite de cette présentation, une invitation au débat a été ouverte.

Frédéric MOINOT, EPIDOR, témoigne de l'intérêt de la révision du DOCOB qui date de 2007. Il remarque que ce site (2 mètres) devrait enrober le lit de la rivière pour avoir une vision inter départementale, notamment en certains lieux, afin d'apporter une cohérence et une coordination des données à intégrer pour l'intérêt des habitats et des espèces.

Jean PONCHARAL, membre de la commission NATURA 2000, rejoint cet avis, et souhaite que l'information sur les pratiques agro-forestières, le partenariat avec les écoles, et les acteurs du tourisme soient développées.

M. Daniel FREYGEFOND, remercie le CENNA pour le travail accompli et aborde le projet de création d'une maison de l'Eau et de ses usages, qui serait une vitrine et surtout un outil pour démontrer, expliquer, animer les connaissances sur la richesse de la rivière, de l'écosystème....

QUESTIONS DIVERSES

M. Jean MEYJONADE (Conseiller municipal à Larche) se questionne s'il existe une réglementation sur le site Natura 2000 pour les associations de randonnées notamment pour le balisage. Christophe LAGORSSE (animateur CEN) répond n'avoir jamais rencontré une association de randonneur et précise que cela peut être des contacts intéressants à initier pour la vie du site, et permettre une sensibilisation à la préservation des espaces naturels.

Dominique GAUDEFROY, Corrèze-Environnement, fait référence à la vallée du Brézou qui se situe à la jonction de la Vézère offrant un environnement un « peu montagnard », avec des sites remarquables à cibler. Il s'agirait de cibler des endroits référentiels, avoir une meilleure concertation avec les naturalistes et porteurs de projets sur ce site.

Christophe LAGORSSE, CENNA, le périmètre N2000 est restreint, on peut imaginer une extension avec un affluent en amont. C'est une réflexion à mener sur la cohérence du périmètre actuel.

Mathieu BONHOMME, CENNA, cela demande un agrandissement du site Natura 2000.

Léane JAVALOYES, DDT, cela implique un plan d'action territorial dans le cadre d'une stratégie au niveau national. Un 1^{er} copil de décentralisation a déjà été entrepris : stratégie (plantations d'ici 2023) avec espèces protégées. Les projets d'extension se font sur un temps important avec concertations.

Christophe LAGORSSE, une extension du site sur la partie amont...pourquoi pas ? la réflexion est à mener en partenariat avec les acteurs du territoire pour affiner le périmètre d'extension et proposer une extension cohérente appuyée sur des arguments techniques et scientifiques.

Frédéric MOINOT, EPIDOR, : des extensions de ce type ont été déjà faites, c'est une démarche longue en processus, exemple pour le DOCOB « DRONNE » un an.

Gaylord MANIERE, Fédération Départementale de la Pêche, informe qu'un travail a été fait sur le bassin de la Vézère. De nouveaux outils permettent de réactualiser et d'enrichir les documents d'objectifs, avec les connaissances acquises et participer aux propositions d'extension.

Sur ces dernières réflexions, le Président conclue la réunion et souhaite l'accomplissement de nouvelles perspectives pour cette nouvelle mission.

Fin de la réunion : 11 h 04